

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD
NO. 325-1

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 325 CONCERNANT LES FEUX EXTÉRIEURS

- CONSIDÉRANT QU' il est loisible à toute corporation municipale d'adopter des règlements pour prévenir les incendies ;
- CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de promouvoir la sécurité du public et de protéger les citoyens de la municipalité contre les risques d'incendie associés au brûlage à ciel ouvert ;
- CONSIDÉRANT QUE ces feux doivent être soumis à une réglementation uniforme et bien définie ;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion pour l'adoption d'une modification au règlement régissant les feux à ciel ouvert a été donné par le conseiller Jean-Marc Lamoureux, à la séance du conseil tenue le 2 octobre 2023

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,
ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté.

QUE le projet règlement no. 325 -1 soit adopté, modifiant le règlement no.325 adopté le 6 juillet 2020 ,et qu'il y soit et il y est décrété ce qui suit :

MODIFICATION DU CHAPITRE 7 SANCTIONS

ARTICLE 7.1 GÉNÉRALE

Quiconque contrevient a une des disposition du présent règlement se rend coupable d'une infraction et est passible d'une amende.

Le propriétaire est présumé responsable si un incendie s'y déclare.

Une amende de 500\$ par infraction sera imposée a toute propriétaire qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement.

En cas de deuxième récidive, **une amende de 2 000\$** par infraction sera imposée à tout propriétaire qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement.

En cas de toute autre récidive suivant la deuxième, **une amende de 5 000\$** par infraction sera imposée à tout propriétaire qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.


Lucien Bouchard
Maire


Sylvie Dubuc
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion et 1er projet : 2 octobre 2023
Adoption : 6 novembre 2023
Avis de publication : 8 novembre 2023